

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 94 (1997)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** Inspectorat

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Inspectorat

## Canton de Vaud

### Directives du Service vétérinaire cantonal à tous les propriétaires d'abeilles sises sur le territoire du canton

1. **Recensement annuel des ruchers:** Les détenteurs d'abeilles qui n'ont pas effectué cette formalité obligatoire ou qui n'auraient pas reçu les papiers nécessaires sont priés d'aviser immédiatement l'inspecteur cantonal.
2. Toute personne débutant en apiculture ou reprenant cette passion doit aussitôt **informer les autorités sanitaires cantonales**.
3. **Identification des ruchers:** Faute de plaquette avec numéro officiel attribué à chaque apiculteur, tous les ruchers ne sont pas encore identifiés. Une nouvelle série de plaquettes sera préparée à cet effet. Prière de passer vos commandes par écrit au plus vite à l'inspecteur cantonal. Idem pour ceux qui veulent plusieurs plaquettes identiques (plusieurs emplacements et apiculture pastorale).
4. Visite officielle des ruchers (à charge de l'Etat). L'apiculteur qui n'a pas eu régulièrement l'intervention de son inspecteur régional (une fois pour trois ans) est prié d'en informer le soussigné.  
Rappel des coordonnées des autorités sanitaires :  
Service vétérinaire. A l'attention de l'inspecteur cantonal des ruchers, 37, rue César-Roux, 1014 Lausanne.  
Salutations cordiales et bonne première récolte !

*L'inspecteur cantonal*

## Communiqués des stations

### Association des stations vaudoises de fécondation de reines

#### Directives concernant Vermeilley

Lignée à mâles : 01 P. Dates des montées : 7 et 21 juin, 5 et 19 juillet, puis 2 et éventuellement 29 août (sur demande).

Heures d'ouverture de la station : **de 18 h à 19 h 30** (à respecter svp).

L'accès à Vermeilley **n'est autorisé qu'aux dates et heures susmentionnées**, le comité vous demande une discipline accrue à ce sujet (les excès de l'an passé ne doivent pas se reproduire).

Le chef de station M. Fernand Bovy est à votre disposition pour tous renseignements utiles et pour vous délivrer les **autorisations de circuler**. A ce propos, la commune d'Arzier contrôlera les voitures qui circuleront sur le chemin d'accès à la station.



Avis aux apiculteurs-éleveurs : des contrôles de ruchettes pourront être effectués. **Veuillez vous conformer aux règlements de station** et ainsi respecter le travail de chacun.

La traditionnelle mi-été est fixée au 19 juillet, l'ambiance sera garantie et l'accueil chaleureux.

A tous, le comité souhaite une bonne saison et des reines à profusion.

Chef de station : F. Bovy (022/366 11 37).

Le président : P. A. Bonzon (021/864 56 30)

**Pour le comité: Bz...**

---

## **Le point de vente à Marly**

**Dépôt de la maison Bienen-Meier**

Notre dépôt est géré par

**M<sup>me</sup> et M. Balmer, chemin Combetta 5, 1723 Marly**  
Tél. (026) 436 13 94

M<sup>me</sup> et M. Balmer se feront un plaisir de vous conseiller et de vous servir.

**Heures d'ouverture :**

Vous êtes les bienvenu(e)s tous les jours de la semaine.

Assurez-vous cependant de notre présence en appelant le n° (026) 436 13 94

**Reprise gratuite et expédition des vieux rayons, cire fondu, etc.:**

Pendant la dernière semaine des mois de mars, avril, mai, juin, septembre et octobre.

**BIENEN  
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1  
5444 Künten  
Tél. (056) 485 92 50  
Fax (056) 485 92 55

